

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 15 décembre 2017**

La séance est ouverte à 19h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint ; VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, REUSA Claude, TENDEIRO Jean.

Absents : DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Secrétaire de séance : ARAMAND Françoise.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2017.

A l'ouverture de la séance, le Maire expose aux membres du Conseil le caractère urgent du point inscrit à l'ordre du jour, justifiant ainsi la réduction du délai de convocation à un jour franc et leur demande de se prononcer sur ce point.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, reconnaît le caractère urgent du point inscrit à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Comptabilité communale : décision modificative n°3 complétée

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de compléter la décision modificative n°3, votée en conseil municipal le 24 novembre dernier, afin d'équilibrer les chapitres d'ordre. Cela se traduit ainsi :

Section de fonctionnement

<u>Chapitre article désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 012				
c/6411		10000,00		
Chap. 014				
c/7391171		1,00		
Chap. 042				
c/752				4375,00
Chap. 011				
c/61521	5626,00			

Section d'investissement

<u>Chapitre article désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 040				
c/16878		4375,00		
Chap. 20				
c/2031, op.22		6500,00		
Chap.20				
c/2031 op. 21	10875,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
APPROUVE la décision modificative n°3 ainsi complétée.

La séance est levée à 19h10.